



Travailleurs détachés entreprises extérieures

Par **alorie marion**, le **05/03/2018** à **13:25**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous afin de trouver un fondement juridique à la question suivante:

Ma question concerne les travailleurs détachés.

Je voulais savoir si, lorsqu'on travail avec une entreprise extérieure, on doit vérifier qu'elles font appel à des travailleurs détachés?

Dans l'hypothèse où la réponse est positive, doit-on faire une distinction entre les entreprises extérieures qui envoient leurs travailleurs détachés dans l'entreprise utilisatrice et celles qui gardent sur place (dans les entreprises extérieures) leurs travailleurs détachés (par exemple des informaticiens qui travailleraient via l'entreprise extérieure mais agiraient pour une entreprise utilisatrice)?

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous souhaite une bonne journée,

Marion

Par **P.M.**, le **05/03/2018** à **16:23**

Bonjour,

Je vous propose déjà [ce dossier...](#)